

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA CINQ-CENT-TRENTE-CINQUIÈME (535^e) RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUE LE 29 AVRIL 2025 À LA SALLE H7-1190 ET PAR VISIOCONFÉRENCE.

RÉSOLUTION CAD-13510

Critères généraux d'embauche des personnes professeures régulières du Département d'informatique et de mathématique pour la durée de la convention collective 2024-2027

ATTENDU l'article 6.07 de la convention collective intervenue entre le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec à Chicoutimi et l'Université du Québec à Chicoutimi;

ATTENDU la résolution DIM 2025.05 de l'assemblée départementale d'informatique et de mathématique;

ATTENDU la résolution CERC-9007 de la Commission des études, de la recherche et de la création relative aux critères généraux d'embauche des personnes professeures régulières du Département d'informatique et de mathématique pour la durée de la convention collective 2024-2027;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur aux études, à la formation et à la réussite;

Sur proposition de Christine Boily, appuyée par Vincent Morin, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

D' approuver les critères généraux d'embauche des personnes professeures régulières du Département d'informatique et de mathématique, et ce, pour la durée de la convention collective des professeures et professeurs de l'UQAC 2024 2027 tels que paraissant au document annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

La secrétaire générale,

Nathalie Gagnon

Signé avec ConsignO Cloud (01/05/2025)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.



Me Nathalie Gagnon